

1^{er} septembre 1964, Charlottetown

Inauguration de l'édifice commémoratif des Pères de la Confédération

Nous avons aujourd'hui l'occasion de réfléchir sur l'une des expériences humaines les plus intéressantes et les plus riches de promesses: la Confédération canadienne. Dans une telle circonstance, notre devoir est double: rendre hommage à ceux qui ont rendu une telle expérience possible et nous demander comment, en 1964, nous pouvons poursuivre, en l'adaptant au monde actuel, la tâche entreprise par les Pères de la Confédération, il y a cent ans. Le fait que nous soyons tous réunis ici constitue déjà un hommage, puisque, par-delà nos propres personnes, c'est toute la population de notre pays qui se trouve symboliquement présente dans cette salle. S'il est toujours possible d'associer à une œuvre commune des groupes d'hommes d'origine, de mentalité et de culture différentes, il est par contre très difficile d'instituer un régime politique grâce auquel ces groupes d'hommes, à travers les générations, conserveront leurs caractères propres et trouveront un milieu propice à l'épanouissement de leur culture. L'histoire de la Confédération canadienne est de ce fait l'histoire d'un défi dont on connaît peu d'exemples dans les autres pays modernes. Ce défi, il y aura bientôt cent ans qu'on l'a relevé. Nous devons nous réjouir du progrès économique et social qui a résulté de l'établissement du régime confédératif de 1867. Nous devons aussi nous réjouir du fait que la Confédération a permis, face à nos voisins américains, d'éduquer au Canada une communauté humaine autonome. Ces résultats commandent notre respect et notre reconnaissance, mais ne nous évitent pas pour autant la nécessité dans laquelle sont tous ceux qui ont la responsabilité d'institutions humaines de faire le point, d'examiner les perspectives d'avenir et, à partir de là, de déterminer leurs tâches actuelles.

Tout le monde sait que le Québec moderne s'interroge sur la place qu'il doit occuper dans la Confédération canadienne et sur l'évolution qu'il lui semble souhaitable d'imprimer à celle-ci. Si le Québec s'interroge ainsi, ce n'est pas par simple souci de modifier l'équilibre qui a existé. Le fait d'apporter des changements à une institution ancienne est un processus trop compliqué, parfois même trop douloureux, pour qu'on l'envisage à la légère, en se basant sur des motifs superficiels ou sentimentaux. Québec n'est pas dans ce cas. La réorientation du régime confédératif qu'il désire est intimement liée à la prise de conscience qui a eu lieu chez nous tant de l'entité culturelle que nous formons, comme Canadiens d'expression française, que de nos possibilités d'action et d'affirmation.

En réalité, tout l'effort d'épanouissement actuel du Québec est essentiellement positif. Malgré certaines apparences, nous n'agissons pas contre qui que ce soit. Nous voulons construire et non détruire. Nous sommes guidés par l'espoir de notre avenir et non par la nostalgie de notre passé.

Pourquoi le Québec se situe-t-il dans cette perspective d'action positive? Parce que, tout simplement, celle-ci est une conséquence de son état d'esprit actuel et que le Québec ne peut pas logiquement adopter une autre attitude. En effet, le désir d'épanouissement qui se manifeste présentement chez nous est fondamentalement sain et se retrouve dans tous les groupes de notre collectivité. Il anime tout notre peuple et n'est le propre d'aucune classe sociale en particulier. Il est lié aux racines mêmes de l'histoire du Canada français, mais il a

déjà donné des fruits qui ne sont que la première récolte d'une moisson plus prometteuse encore.

Pour que nos espoirs se concrétisent, nous devons contribuer nous-mêmes à la solution des problèmes inévitables et normaux que provoque la remise en question par la population du Québec du cadre économique, culturel, social et aussi constitutionnel dans lequel elle a vécu jusqu'ici. Nous savons aussi que nous vivons dans une ère de transition qui a débuté il y a quelques années mais qui ne peut pas durer indéfiniment. Cette ère de transition a modifié plusieurs de nos comportements habituels, notamment dans le domaine constitutionnel. Souvent, nous avons eu, en cette matière, tendance à considérer le statu quo comme un objectif automatiquement désirable; pour plusieurs chez nous, la constitution de 1867 prenait figure de rempart derrière lequel il convenait de se réfugier en cas de danger.

Nous croyons cependant que notre attitude nouvelle place notre constitution dans un contexte plus réaliste encore, dans un contexte en somme où tous les éléments de la situation globale du Québec entrent maintenant en ligne de compte dans l'évaluation des perspectives d'avenir de notre peuple.

Dès lors, nous percevons la constitution canadienne comme un cadre juridique devant permettre l'épanouissement des divers groupements humains qui vivent dans notre pays. Le Québec, à cause de ses caractères particuliers, à cause de la culture à laquelle appartient la majorité de ses citoyens, à cause des aspirations propres à sa population, à cause surtout de sa volonté maintenant permanente d'épanouissement souhaite fermement que le cadre constitutionnel de l'avenir, en évoluant et en s'améliorant, tienne mieux compte qu'actuellement des aspirations, que nous croyons être légitimes, d'un des groupements fondateurs de la Confédération canadienne.

Nous ne demandons aucun traitement de faveur. Dans un esprit tout à fait positif, nous voulons seulement que le Québec, et de là tout le Canada français, prenne la place qui lui revient et joue pleinement le rôle qu'il croit être le sien dans une Confédération d'un type nouveau.

Au cours de leur histoire, tous les pays évoluent. Le nôtre depuis le siècle dernier, n'a pas – et nous avons lieu d'en être fiers échappé à cette règle des institutions humaines vivantes et dynamiques. Aujourd'hui, nous n'avons pas à tout recommencer. Nous avons à continuer notre marche en avant, mais il nous faut reconnaître que nous vivons un moment de notre histoire où cette marche en avant suppose, tout particulièrement, de part et d'autre, une volonté réciproque de compréhension.

Ici même, le 2 février 1963, au début de la construction de l'édifice dans lequel nous nous trouvons présentement, je disais: Je suis convaincu que si nous entreprenons un effort commun, nous pourrons enfin, tous ensemble, vivre véritablement la Confédération. Tous les défis qu'elle comportait au point de départ auront ainsi été relevés avec succès. Notre pays sera non seulement grand géographiquement, mais il sera grand de l'œuvre humaine qu'il aura pu mener à bien: la collaboration éclairée, amicale et positive de groupements humains culturellement distincts, mais animés d'un même idéal.

Nous devons aujourd'hui rendre hommage à ceux qui, il y a un siècle, nous ont donné les moyens constitutionnels d'atteindre un tel objectif. Il ne nous reste plus, à nous qui avons succédé aux Pères de la Confédération, qu'à adapter ces moyens aux situations actuelles et à nous en servir pleinement.

Je crois vraiment que c'est là l'essentiel de notre tâche pour les années à venir. Il n'y a pas de raison pour que nous ne réussissions pas à continuer avec dynamisme l'œuvre que d'autres, il y a un siècle, ont entrepris avec autant d'espoir!